

Référentiels métiers

<p>Référentiel des 10 compétences Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier NOR : MENH1012598A arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010 MEN - DGRH</p>	<p>Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation NOR : MENE1315928A arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 MEN - DGESCO A3-3</p>
<p>L'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier est abrogé. Toutefois ses dispositions demeurent applicables aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, lauréats des concours de recrutement ouverts antérieurement au 1er septembre 2013.</p>	
<p>C1 Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable</p>	<p>Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation</p>
<p>C2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer</p>	<p>1. Faire partager les valeurs de la République 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves</p>
<p>C3 Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale</p>	<p>3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage 4. Prendre en compte la diversité des élèves 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative 10. Coopérer au sein d'une équipe 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative 12. Coopérer avec les parents d'élèves 13. Coopérer avec les partenaires de l'école 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>
<p>C4 Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement</p>	<p>Compétences communes à tous les professeurs Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.</p>
<p>C5 Organiser le travail de la classe</p>	<p>Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.</p>
<p>C6 Prendre en compte la diversité des élèves</p>	<p>Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune</p>
<p>C7 Évaluer les élèves</p>	<p>P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p>
<p>C8 Maîtriser les technologies de l'information et de la communication</p>	<p>Les professeurs, praticiens experts des apprentissages</p>
<p>C9 Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école</p>	<p>P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>
<p>C10 Se former et innover</p>	<p>Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes D1 à D4 Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation C1 à C8</p>